



Canadian Society for Medical Laboratory Science
Société canadienne de science de laboratoire médical

Guide d'évaluation de cours

Guide de référence, frais, demande et liste de vérification
Demande d'évaluation de cours et de programmes pour l'obtention :
d'heures PEP de la SCSLM
de crédits EPC de la SCSLM

Introduction

Les participants à des cours (membres et non-membres de la SCSLM) et les fournisseurs de programmes d'apprentissage peuvent présenter une demande d'évaluation afin de déterminer si le cours ou le programme est admissible à l'obtention d'heures du Programme d'enrichissement professionnel (PEP) ou de crédits du Certificat d'études professionnelles continues (EPC). Les individus peuvent utiliser les résultats de l'évaluation du programme PEP de la SCSLM, du programme EPC de la SCSLM ou du programme de compétence professionnelle continue de leur ordre professionnel. Les fournisseurs de programmes d'apprentissage considèrent les résultats de l'évaluation comme étant un avantage commercial.

Les évaluations de cours sont réalisées par des membres bénévoles compétents de la SCSLM. Ce document vise à clarifier le processus et les attentes pour les personnes qui présentent une demande d'évaluation de cours et à améliorer le processus de demande. Le temps consacré par nos bénévoles sera ainsi utilisé plus efficacement et cela permettra en fin de compte de perfectionner et d'accélérer le processus d'évaluation pour les personnes qui présentent une demande.

Ce document contient des renseignements sur les sujets suivants :

1. Raisons de faire évaluer un cours
2. Compréhension des évaluations de cours par la SCSLM
 - Profils de compétences de la SCSLM
 - Mise en pratique avancée de la technologie de laboratoire médical
 - Contenus relatifs au laboratoire médical et aux domaines connexes
 - Calendrier – durée de la validité des résultats d'évaluation
3. Critères relatifs aux résultats d'évaluation
4. Délai d'exécution
5. Documentation requise
6. Résultats d'évaluation
7. Contrôle de la qualité de l'évaluation
8. Frais
9. Appels
10. Diagramme du processus
11. Documents pertinents
12. Formulaire de demande d'évaluation
13. Liste de vérification

1. Raisons de faire évaluer un cours

Les résultats d'évaluation visent les programmes de reconnaissance professionnelle suivants :

1. Programme d'enrichissement professionnel (PEP)
2. Certificat d'études professionnelles continues (EPC)

Les cours sont comparés aux profils de compétences en vigueur. Veuillez indiquer sur le formulaire de demande votre choix de profil de compétences pour l'évaluation de votre cours. Si vous omettez de le mentionner, nous procéderons à l'évaluation selon le profil de compétences en TLM générale. Les résultats de votre évaluation peuvent englober des heures PEP, des crédits EPC de TLM, des crédits EPC en génétique clinique ou des crédits EPC en cytotechnologie.

2. Compréhension des évaluations de cours

Une évaluation de cours faite par la SCSLM diffère des systèmes d'évaluation universitaires, de PACE ou d'autres processus existants. Pour comprendre les évaluations de la SCSLM, vous devez tenir compte des éléments suivants :

a) Le(s) profil(s) de compétences actuel(s). C'est à partir de ce document que se fait la transition pour déterminer les contenus au niveau d'entrée ou avancé. Les autres organisations n'utilisent pas les profils de compétences de la SCSLM pour faire les évaluations – alors, les évaluations *ne sont pas comparables, équivalentes ou transférables*. Trois (3) crédits universitaires n'égalent pas nécessairement trois (3) crédits EPC de la SCSLM.

La détermination des contenus au niveau d'entrée exige que nos évaluateurs bénévoles mettent de côté leur expérience personnelle de certification et qu'ils se concentrent plutôt sur le profil de compétences en vigueur. Nous avons besoin d'un point de comparaison unique et il s'agit du profil de compétences actuel. Vous trouverez ce profil dans le site Web de la SCSLM.

b) En quoi consiste la mise en pratique avancée de la technologie de laboratoire médical?

La mise en pratique avancée peut comprendre :

- Un(e) spécialiste ou expert(e) scientifique
 - Généraliste (expertise avancée dans plusieurs disciplines de laboratoire – songer à un(e) TLM généraliste avancé(e))
 - Une spécialité dans une discipline de laboratoire (p. ex. hématologie)
 - Un élément très spécifique à l'intérieur d'une discipline de laboratoire (p. ex. coagulation ou une sous-spécialité de l'hypercoagulation)
- La gestion du laboratoire (ressources humaines, finances, systèmes de contrôle de la qualité, affaires, etc.)
- L'éducation dans le domaine du laboratoire (apprentissage en vue d'assurer le soutien des stages cliniques, formation de nouveau personnel ou de nouvelles méthodologies/technologies, précepteurs pour les programmes de formation en TLM et d'ALM)

- Les compétences qui ne font pas partie du profil courant, mais qui **FIGURENT DANS** le profil de compétences ultérieur, qui ont été identifiées comme étant nécessaires, qui ont été validées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

c) En quoi consistent les contenus relatifs au laboratoire médical et aux domaines connexes?

Les crédits et/ou les heures PEP ne sont accordés que pour les contenus dans le domaine du laboratoire médical et les contenus reliés au laboratoire médical.

Le profil de compétences générales est un outil utile pour aider à comprendre ce que signifient les contenus dans le domaine du laboratoire médical. Ceux-ci comprennent tout ce qui est enseigné dans les programmes de technologie de laboratoire médical avec l'objectif de développer les compétences décrites dans le profil de compétences générales actuel de TLM et d'ALM. Les contenus relatifs au laboratoire médical comprennent les connaissances et les compétences utilisées lorsqu'une personne est employée dans tout domaine préanalytique, analytique et post-analytique d'un laboratoire médical type.

Les contenus reliés au laboratoire médical se décrivent le mieux en se reportant à la description ci-haut de la mise en pratique avancée ainsi qu'en songeant aux connaissances et aux compétences qui aideront les spécialistes de laboratoire dans leur travail (p. ex. la poésie, la botanique, le théâtre de niveau universitaire ne sont pas des sujets connexes; cependant, la comptabilité, l'enseignement aux adultes, la rédaction claire et concise, le service à la clientèle, la prévention d'erreurs préanalytiques, la terminologie médicale, l'éthique dans le domaine de la santé et le SIMDUT sont tous des domaines reliés au laboratoire médical et pour lesquels on accorde des heures PEP et peut-être des crédits EPC).

d) Calendrier

Nos résultats d'évaluation sont valides à partir de la date de réception du matériel, pendant une période maximale de 10 ans. Cette durée est indiquée par le chiffre de contrôle. Par exemple, le numéro de cours 4888-03 a été évalué à partir du matériel de cours datant de 2003 et l'évaluation sera valide de 2003 à 2013 au plus tard. Si vous avez suivi ce cours en 2000, le résultat de l'évaluation ne s'applique pas dans votre cas, car ce n'est pas la version du cours que vous avez suivi qui a été évaluée. La seule exception à cette règle serait que votre fournisseur de cours ait signé une lettre originale, avec en-tête, indiquant que le contenu et l'évaluation de l'apprentissage de votre version du cours (p. ex. 2000) sont les mêmes que la version du cours évaluée (p. ex. 2003). Cette lettre fera partie intégrante de votre demande de crédits PEP ou EPC.

Pour vous faciliter la tâche, la liste des cours évalués est présentée. Vérifiez minutieusement cette liste et les chiffres de contrôle. Votre version du cours peut-être déjà été évaluée.

La SCSLM n'évaluera pas les cours qui existent depuis 10 ans ou qui auront 10 ans d'existence au cours des 3 mois suivant la réception de la demande.

3. Critères relatifs aux résultats d'évaluation

L'information suivante est exclue de l'évaluation :

- Contenus qui ne concernent pas le laboratoire médical des domaines connexes
- Contenus reliés à d'autres disciplines de la santé sans être reliés au laboratoire médical (p. ex. positionnement des patients pour une radiographie)
- Contenus dont le matériel est de niveau inférieur au niveau d'entrée, en l'absence de documentation pouvant attester du contraire (p. ex. réactions acido-basiques. Raison : le matériel peut être de niveau du secondaire ou de niveau d'entrée. Accompagnés de la documentation adéquate, ces contenus seront catégorisés de façon appropriée et inclus, s'il y a lieu)
- Heures consacrées aux devoirs

Critères appliqués pour déterminer les heures PEP :

- Nombre d'heures d'étude du matériel dans le domaine du laboratoire médical ou relié au laboratoire médical
- Apprentissage fondamental relatif à une compétence mentionnée (p. ex. anatomie humaine)
- Contenus de niveau avancé et de niveau d'entrée

Lorsqu'on évalue les critères susmentionnés :

Heures totales de laboratoire ou de domaines connexes = heures PEP décernées

Critères appliqués pour déterminer les crédits EPC :

- Nombre d'heures d'étude du matériel dans le domaine du laboratoire médical ou relié au laboratoire médical ET qui sont des contenus avancés, par rapport au profil de compétences en vigueur
- Cours ou programmes d'apprentissage doivent être d'une durée de 5 heures ou plus
- Au moins 60 % des contenus sont supérieurs au niveau d'entrée (par rapport au profil de compétences en vigueur) (p. ex. un cours dont les contenus avancés sont de 50 % ne recevra pas de crédit)

Il doit y avoir une évaluation officielle de l'apprentissage de l'étudiant(e) qui reflète adéquatement la profondeur et l'étendue du matériel de cours et qui précise si les objectifs d'apprentissage ont été atteints ou non.

Lorsque les critères mentionnés plus haut sont respectés, appuyés par des documents émis par le fournisseur de cours, alors :

Crédits EPC = (heures de labo médical ou de domaines connexes x % du cours dont les contenus sont avancés)

Le nombre de crédits est basé sur les contenus de niveau avancé seulement.

Un crédit de la SCSLM est accordé seulement pour 15 heures d'étude de niveau avancé reliée au laboratoire, lorsque la maîtrise de l'apprentissage est précisée. Les heures de travaux/devoirs ne sont pas utilisées pour calculer les crédits à moins qu'elles ne fassent partie de l'évaluation de l'étudiant(e).

4. Délai d'exécution

Les évaluations sont effectuées par nos bénévoles compétents. Le délai visé est de 6 à 8 semaines, selon la disponibilité de nos bénévoles, le volume de demandes dans une période donnée et la concordance de nos évaluateurs avec les contenus à évaluer.

Le traitement accéléré est une stratégie adoptée pour améliorer le délai d'exécution global. Les évaluations de cours sont accélérées lorsqu'elles sont très simples : évidemment 100 % des contenus dans le domaine du laboratoire médical ou relié au laboratoire médical et aucune évaluation de l'apprentissage. Lorsque l'examen initial de la demande d'évaluation et des contenus reflètent cette situation, le programme recevra immédiatement des heures PEP (et non des crédits) et la demande passera directement à la phase du contrôle de la qualité. Pour de plus amples informations, consulter le diagramme du processus.

Souhaitez-vous évaluer des cours à titre de bénévole?

Communiquez avec les services d'apprentissage de la SCSLM!

5. Documentation requise

Il incombe à la candidate ou au candidat de conserver le matériel original du cours et de nous faire parvenir une copie pour procéder à l'évaluation. Le matériel du cours peut être scanné et envoyé par courriel aux services d'apprentissage. La documentation doit provenir de votre fournisseur de cours – une auto-évaluation n'est pas adéquate (p. ex. « j'ai consacré 30 heures à ce cours » ou « la matière est traitée beaucoup plus en profondeur que dans mon programme de technologie de laboratoire » ne constituent pas des déclarations acceptables). Le numéro de cours inscrit sur la documentation du fournisseur du cours doit être le même que celui qui paraît sur votre demande d'évaluation (et sur la demande de PEP/EPC).

6. Résultats d'évaluation

Le processus d'évaluation de cours aux fins des heures PEP et des crédits EPC est accessible et transparent. La procédure est comprise dans ce document et publiée sur le site Web de la SCSLM.

Vous, à titre de candidat(e), recevrez un avis écrit de vos résultats d'évaluation. Les résultats seront également publiés sur le site Web de la SCSLM, dans liste des cours évalués.

Les évaluations pour l'obtention de crédits sont valides jusqu'à ce qu'on apporte d'importantes modifications aux contenus du programme ou jusqu'à 10 ans suivant l'établissement des contenus, selon le premier de ces événements. Les fournisseurs de cours doivent alors présenter de nouveau leur cours pour une nouvelle évaluation.

Si vous êtes un fournisseur de cours, vous pouvez conseiller à vos étudiants de consulter la liste des cours évalués afin de trouver les résultats d'évaluation de votre programme. La SCSLM ne remet les résultats qu'à la candidate ou au candidat.

7. Contrôle de la qualité de l'évaluation

Chaque évaluation fait l'objet d'une révision dans le cadre du processus de contrôle de la qualité. Cependant, nos résultats dépendent de la documentation que nous recevons. Il vous incombe de présenter la documentation requise pour l'évaluation de votre cours. Les évaluateurs bénévoles de la SCSLM n'effectueront aucune recherche sur Internet ni ne téléphoneront à votre fournisseur de cours pour obtenir les renseignements manquants. Si vous avez déjà suivi le cours, la situation idéale serait que vous ayez conservé l'information et le matériel de cours du temps de vos études. Mais si tel n'est pas le cas, la meilleure façon est de demander à votre fournisseur de cours de vous donner le matériel remis lorsque vous suiviez le cours plutôt que de prendre les renseignements sur Internet (voir Calendrier, plus haut). Si votre demande ne contient pas les informations essentielles, elle vous sera retournée non traitée. Cependant, cela n'est pas toujours facile et nous compléterons l'évaluation en nous basant sur l'information que vous nous aurez fournie. Vous pouvez faire appel des résultats d'évaluation et compléter votre documentation.

Pour vous aider à déterminer si vous avez recueilli toute la documentation requise auprès de votre fournisseur de cours, nous avons créé une liste de vérification que vous pouvez utiliser.

8. Frais

Modalités :

Membre : vous devez être membre de la SCSLM au moment de la réception de votre demande d'évaluation par la SCSLM

Associations provinciales/Organismes de réglementation : organisations externes dont les membres sont des professionnels de laboratoire (BCSLS, CMLTA, SSMLT, CMLTM, MAMLS, OTLMO, APLMO, OPTMQ, ATLMNB, NSCMLT, PEISMLA, NLCMLS)

Fournisseur de cours : organisation, établissement d'enseignement ou personne qui élabore un cours ou un programme d'apprentissage

Période de couverture : taux annuels, sur une période de 12 mois suivant la date de paiement

Modes de paiement :

Les modes de paiement acceptés comprennent les chèques, les mandats ou les cartes de crédit. Après le traitement de votre paiement, les renseignements sur votre carte de crédit seront dissimulés.

	Membre	Associations provinciales et organismes de réglementation	Fournisseur de cours <u>COMPRIS DANS LE PRIX :</u> permission d'utiliser les résultats d'évaluation de la SCSLM dans les annonces de cours et les communications	Non-membre
Cours individuel	Gratuit	100 \$	250 \$	300 \$
Taux annuel	s.o.	500 \$ Max. : 10 cours	1 250 \$ Max. : 10 cours	1 500 \$ Max. : 10 cours
Appel	25 \$	100 \$	250 \$	300 \$

9. Appels

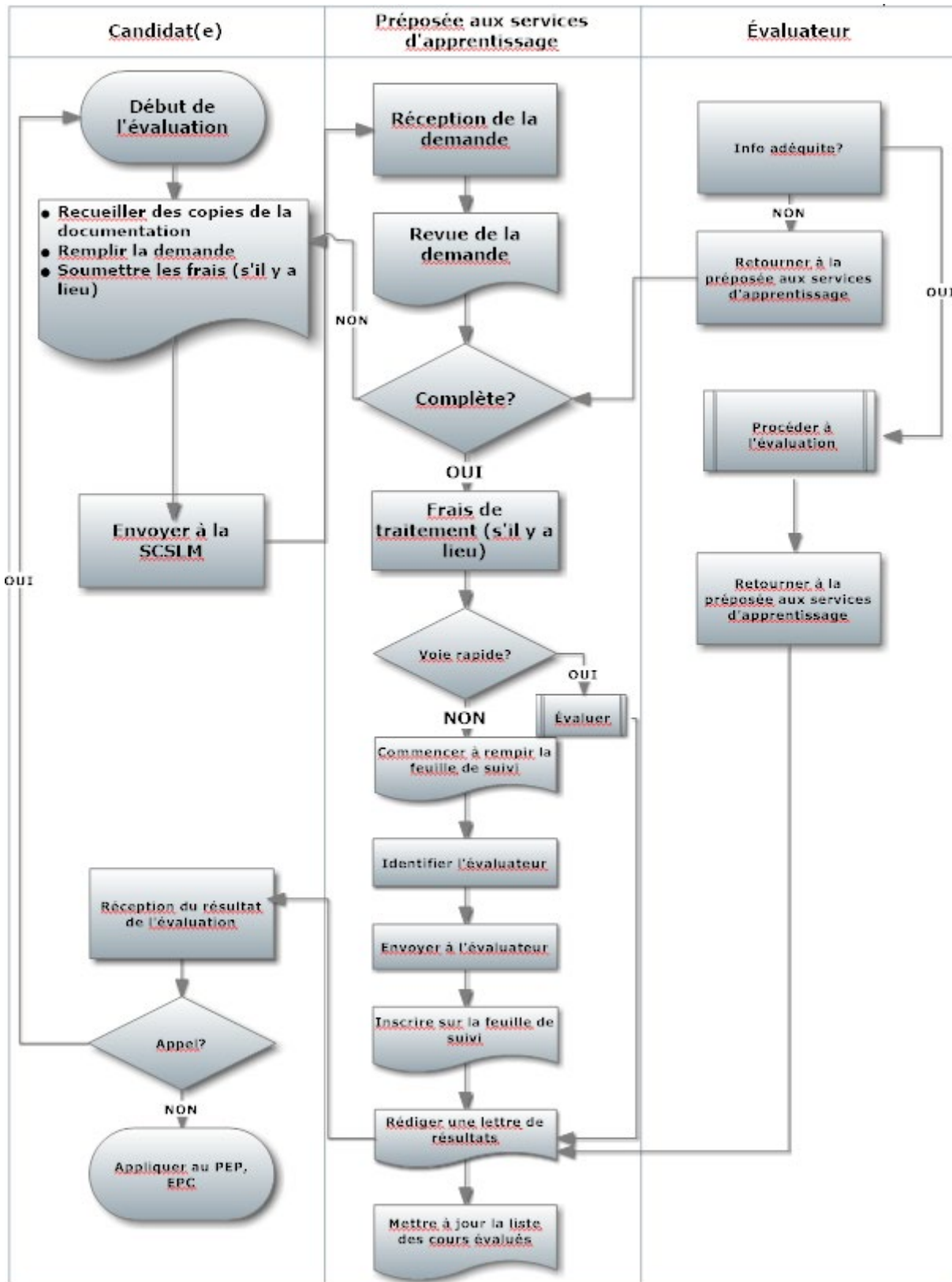
Si vous n'êtes pas d'accord avec le résultat d'évaluation du cours, vous pouvez faire appel. Consultez la section 8 (Frais) pour connaître le prix des appels. Un appel consiste en une réévaluation du même cours et de la même version d'un cours, qu'il y ait ou non de la documentation additionnelle; des frais s'appliqueront. Vous pouvez ajouter de la documentation supplémentaire pour appuyer votre appel.

Si une demande échoue la révision initiale et ne se rend pas jusqu'à l'évaluateur, la demande subséquente N'EST PAS considérée un appel. Veuillez vous référer au diagramme du processus.

Les frais doivent accompagner une demande d'appel écrite. La demande décrit la nature de votre appel (les raisons de votre désaccord en rapport avec la procédure d'évaluation du cours et le profil de compétences actuel) et toute nouvelle documentation présentée.

Les appels sont traités par une personne autre que l'évaluatrice ou l'évaluateur initial. La demande originale sera envoyée au nouvel évaluateur ainsi que la demande d'appel et toute nouvelle documentation. L'appel sera considéré comme un résultat final. On ne peut pas faire appel d'un appel.

10. Diagramme du processus



11. Documents pertinents

Tous les documents sont accessibles dans le site Web de la SCSLM à www.scslm.org

1. [Profil de compétences pour technologistes de laboratoire médical généralistes](#)
2. [Profil de compétences pour adjoints de laboratoire médical](#)
3. [Profil de compétences en cytologie diagnostique](#)
4. [Profil de compétences en génétique clinique](#) (en anglais seulement)
5. [Règles et règlements du Programme d'enrichissement professionnel \(PEP\)](#) (avec le formulaire de demande)
6. [Règles et règlements du Certificat d'études professionnelles continues \(EPC\)](#) (avec le formulaire de demande)
7. [Liste des cours évalués](#)

Envoyez votre demande et des copies de vos documents par la poste ou par courriel à :

Adresse postale :	Téléphone : 905.667.8698, ou
Services d'apprentissage	1.800.263.8277, poste 8698
SCSLM	Télec. : 905.528.4968
33 Wellington St N	Courriel : coned@csmls.org
Hamilton (Ontario) L8R 1M7	

Faites parvenir vos questions concernant ces renseignements ou votre résultat d'évaluation à :

Services d'apprentissage	Téléphone : 905.667.8698, ou 1.800.263.8277
	poste 8698
	Courriel : coned@csmls.org

Demande d'évaluation de crédit – veuillez écrire lisiblement

Nom du cours : _____

Numéro de cours : _____ **Fournisseur :** _____

Nom du candidat/ de la candidate : _____ **N° de membre** _____

Adresse postale : _____

Courriel : _____

Frais ci-joints : Membre Non-membre Fournisseur Association provinciale/Organisme de réglementation
 Cours individuel Appel Taux annuel

Montant global ci-joint :

Méthode de paiement : Chèque Mastercard, Visa ou Amex n° _____

Date du matériel d'apprentissage du cours : _____

Évaluation initiale Réévaluation Appel N° dossier SCSLM _____ - _____

Quel pourcentage de ce cours considérez-vous être de niveau avancé? (niveau supérieur à l'étendue des connaissances et des compétences exigées d'un(e) technologiste de laboratoire médical au niveau d'entrée en pratique) _____%

Nombre d'heures de cours : _____

Heures en labo/stage : _____

Heures d'examens : _____

HEURES DIRECTES TOTALES : _____

Je désire faire évaluer ce cours pour (indiquer un choix)

Crédit ALM avancé

Crédit TLM avancé

Crédit en cytologie avancé

Crédit en génétique clinique avancé

À L'USAGE EXCLUSIF DE LA SCSLM

Date de réception _____

Date d'évaluation _____

Heures directes vérifiées _____

Contenus de cours non pertinents _____ %

Contenus de niveau d'entrée _____ %

Contenus avancés _____ %

HEURES PEP : _____

CRÉDITS EPC: _____ (s.o.)

Commentaires (au verso au besoin) : _____

Signature de l'évaluateur n° 1 :

Signature de l'évaluateur n° 2 :

NOM (en caractères d'imprimerie) :

NOM (en caractères d'imprimerie) :

Liste de vérification :

Veillez vous assurer que votre demande comprend **1 copie de la documentation de votre fournisseur de cours.**

- Mon cours est dans le domaine du laboratoire ou relié au laboratoire, selon la description ci-dessus.
- J'ai suivi ce cours dans les 10 dernières années. (Veillez ne pas envoyer de matériel de cours qui comptera 10 ans d'existence dans les 3 mois prochains. Il ne sera pas évalué.)
- 1 copie** des objectifs d'apprentissage du cours (non pas les matières enseignées, mais les connaissances et les compétences que vous aviez l'intention de développer). ANNÉE : _____
- 1 copie** d'un résumé détaillé du cours. ANNÉE : _____

Ce qu'est un résumé de cours

- Détails sur le contenu du cours enseigné.
- Sections du cours, avec descriptions détaillées de ce qui est enseigné dans chacune des sections.
- Suffisamment d'informations sur chaque sujet de cours pour déterminer s'il est du domaine du laboratoire médical ou relié au laboratoire médical, de la technologie de laboratoire médical de niveau d'entrée, de la technologie de laboratoire médical avancée ou un sujet non pertinent.
- Si votre instructeur n'a pas élaboré de plan détaillé du cours, vous aurez peut-être à utiliser vos notes de cours pour documenter suffisamment ses contenus; il est préférable de joindre plus de documentation que nécessaire plutôt que ne pas en envoyer suffisamment.

Ce qu'un résumé de cours n'est pas

- Un énoncé de haut niveau du sujet (p. ex. « nomenclature scientifique »).
- Table des matières des manuels de référence du cours.
- Annonce d'un cours dans un annuaire ou sur le site Web d'un fournisseur (description des contenus disponibles avant l'inscription).

- 1 copie** de la documentation des heures directes du cours ANNÉE : _____
 - Nombre total d'heures d'étude, énuméré selon la description sur la demande (p. ex. nombre de semaines, nombre d'heures de cours/de labo/de tutoriat par semaine; cette combinaison devrait représenter le nombre total d'heures directes).
 - Idéalement – l'engagement de temps pour chaque sujet décrit dans le plan de cours et tel qu'il est déterminé par le fournisseur de cours, qui peut être inférieur ou supérieur au temps réel passé pour ce cours.
 - Les heures de travaux et de devoirs ne font pas partie du nombre total d'heures d'étude – à moins qu'elles ne fassent partie de l'évaluation de l'apprentissage.
- 1 copie** du mécanisme visant à déterminer si l'apprentissage a été performant (s'il y a lieu) ANNÉE: _____
 - La documentation des tests ou examens reliés au cours, la note de passage, le temps prévu pour passer l'examen, quelle portion de votre note finale représente la note de l'examen.
 - Les travaux faisant partie de votre note finale et l'information pertinente (tel qu'il est indiqué ci-haut).
 - La même description de toute autre activité qui contribue à déterminer si l'apprentissage a été performant ou non.
 - Quelle est la note de passage pour votre cours?
 - Comment votre note finale a-t-elle été établie par votre instructeur? (p. ex. 20 % mi-parcours, 30 % travaux, 50 % examen final)
 - Si vous ne présentez pas de documentation sur la méthode d'évaluation de votre apprentissage et la détermination d'un échec ou d'une réussite, nous évaluerons le cours sans cette information. Pour se obtenir des crédits, il doit y avoir une évaluation de l'apprentissage avec une mesure d'échec ou de réussite. À défaut de cela, votre cours sera admissible à des heures PEP tout au plus.
 - Une évaluation du cours qui donne des informations sur votre satisfaction du cours n'est pas adéquate.
- UNE DEMANDE REMPLIE pour CHAQUE cours. Les demandes incomplètes seront retournées sans être traitées.
- Veuillez NE PAS inclure vos résultats de cours ou votre relevé de notes. À ce stade, nous nous intéressons seulement aux contenus du cours et non à votre performance. Cette dernière sera considérée dans votre demande PEP ou EPC. Les services d'apprentissage de la SCSLM ne sont pas responsable des notes ou des relevés de notes reçus par erreur.